SEVIGNY (Orne)

Manoir de Chiffreville

Croisées

Premier quart du XVIIe s.



Le manoir de Chiffreville est constitué de bâtiments regroupés autour d'une cour selon un plan classique en U. L'ensemble est harmonieux, mais il est le fruit d'une édification complexe dont les éléments les plus anciens correspondent, semble-t-il, à deux logis dans l'angle sud-est de la cour (fig E.1 et E.2). Si ces bâtiments peuvent être datés au moins du XVe siècle par leurs cheminées monumentales, c'est une campagne de modernisation bien postérieure pour réunir ces deux logis qui nous intéresse ici et durant laquelle deux grandes fenêtres sont ouvertes ou remaniées à l'étage de la façade est (fig. 1.1). Probablement réalisées durant le premier quart du XVIIe siècle, elles conservent en partie leur croisée de bois d'origine. Elles nous permettront, pour la première fois, de montrer la persistance des croisées arasées au début du XVIIe siècle, type décrit par Mathurin Jousse¹ en 1627 et remplacé ailleurs par les croisées à recouvrement plus simples à réaliser. Au-delà, nous verrons que leur vitrerie est disposée selon un type peu courant pour cette région.

Les croisées

Le manoir conserve des vestiges de deux croisées. La première (A) et la plus grande est aussi la plus complète (fig. 2.1 et 2.2). Il ne lui manque que son vantail vitré inférieur droit et le volet correspondant ainsi que les panneaux du soubassement de son vantail vitré inférieur gauche. L'ensemble des éléments conservés permet toutefois une restitution de ses dispositions initiales qui ne pose aucun problème. Les empreintes de sa vitrerie ancienne nous ont également permis d'en proposer une restitution. De la seconde (B), il ne reste que les éléments de ses deux compartiments supérieurs (fig. 5.3 et 5.4). Il montre que sa conception était identique à la première.

La menuiserie

Le bâti dormant

Il est composé d'un cadre divisé par un montant et une traverse intermédiaire dont l'axe est situé à 65 centièmes de l'appui (soit environ aux deux tiers), l'ensemble étant adossé à un meneau et un croisillon de section quadrangulaire. A l'intérieur, le bâti dormant est pourvu d'une double feuillure qui permet de monter les ouvrants (vantaux vitrés et volets) en les affleurant à son nu intérieur. Nous étudierons plus en détail cette caractéristique dans le chapitre qui suit consacré aux vantaux vitrés. En attendant, il est intéressant de noter la technique, pour le



Fig. E.1. Vue aérienne des bâtiments autour de la cour Source geoportail.gouv.fr

moins curieuse, employée par le menuisier pour raccorder cette double feuillure au niveau des assemblages (fig. 3.4). En effet, dans une conception rationnelle, le menuisier aligne la largeur de ses tenons, plus ou moins axés, avec les feuillures correspondantes. Il peut ainsi pousser les feuillures sur toute la longueur de ses éléments en calibrant la largeur des tenons en même temps. Ici, le menuisier a choisi d'utiliser toute la largeur des éléments du bâti pour établir ses tenons. Il a donc été obligé d'arrêter les feuillures au ciseau au niveau des assemblages pour ne pas affaiblir les tenons. Nous retrouverons cette curieuse façon de faire sur tous les bâtis de cette croisée.

A l'extérieur et dans les deux seuls compartiments du haut, le bâti dormant présente également une petite feuillure qui était destinée à recevoir deux panneaux de vitrerie mise en plomb. Toutefois, l'examen de celui-ci permet de montrer qu'elle n'a jamais été installée. Les deux compartiments du haut ont bien reçu une vitrerie, mais elle a été scellée dans les tableaux de la fenêtre (fig. 4.5 et 5.2). Les entailles dans la pierre qui maintenaient les vergettes horizontales sont encore bien visibles et il reste exceptionnellement par endroits les solins de mortier qui la

¹ M. Jousse, La Fidelle Ouverture de l'Art de Serrurier, La Flèche, 1627.

fixaient et assuraient son étanchéité. La contemporanéité de la fenêtre en pierre et de sa croisée en bois ne faisant guère de doute, il y a donc eu un changement de parti pour la fixation de la vitrerie qui était prévue sur le dormant et a finalement été posée dans la fenêtre en pierre. La fixation de la vitrerie sur le bâti dormant s'observe en principe dans les fenêtres ayant abandonné une division par un meneau et un croisillon en pierre. Elle a été largement employée en Bretagne au point d'en devenir une caractéristique principale, alors que les régions voisines ont plutôt privilégié le report de ces vitreries dans des vantaux mobiles. Force est de constater qu'à Chiffreville, il aurait été bien difficile d'installer la vitrerie et ses vergettes sur le dormant, alors que celui-ci était adossé à un remplage de pierre. Doit-on y voir des hésitations sur la mise en œuvre d'un remplage à une période où celui-ci s'éteignait progressivement. Rien n'est sûr, mais la question mérite d'être posée.

Les vantaux vitrés

Les vantaux vitrés sont limités aux compartiments du bas de la croisée (fig. 3.3). Ils sont constitués d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées dans lequel s'insère un soubassement à deux panneaux. La traverse haute du vantail a une hauteur étonnamment



Fig E.2. Vue de l'angle sud-est depuis la cour. A gauche, puis à droite en retour, les deux logis du XVe siècle, le second étant le plus ancien (le tuyau de descente de la gouttière dissimule sa chaîne d'angle). En prolongement du premier, le bâtiment de liaison entre les deux logis (mur restauré).

faible (fig. 3.5). Elle ne reçoit d'ailleurs qu'une cheville par assemblage. Le soubassement, qui avait sans aucun doute ses panneaux arasés à l'intérieur, permettait toutefois de pallier cette faiblesse en renforçant l'équerrage du bâti. Alors que l'on pourrait s'attendre à cette période à trouver des vantaux à recouvrement sur cette croisée, le menuisier a préféré les affleurer, comme les volets, au nu intérieur du bâti dormant. Cette technique utilisée au moins dès le XIVe siècle a évolué dans le second quart du XVIe siècle pour l'adapter au bâti dormant. Toutefois, la mise au point des bâtis à recouvrement, puis des fiches, semble l'avoir reléguée au second plan. Nous n'en connaissons d'ailleurs pas d'autre exemple aussi tardif². Mathurin Jousse, dans son ouvrage consacré à l'Art de la serrurerie publié en 1627, confirme cependant que la technique n'était pas totalement abandonnée³.

Il précise, en effet, que « le bois des fenestres et croisées, se fait de diverses façons : c'est pourquoy il y faut diverses ferrures. On est contrainct en quelques endroits de les ferrer avec fiches, qu'il faut poser sur le quarré⁴ : ou bien les ferrer avec des coupplets qui portent leur paumelle, qui est recourbée en esquierre, sur lesquelles on vuide quelquesfois des fueillages, chiffres, ou autre ornement : on met par le dessous quelque couleur de peincture, ou autre chose, qui donne de l'esclat davantage à l'ouvrage : comme il faut faire à tous ouvrages vuidez à jour. De l'autre costé de la paumelle, il y faut une charnière, où est adjusté le coupplet, qui est pareillement vuidé avec tel ornement que l'on veut, qui traverse le vanteau de la croisée. Ces paumelles, et coupplets sont polis, ou estamez en poisle, comme je dirai cy-apres⁵. On fait ceste façon de ferrure, lors que les croisées, ou les fenestres sont enrazées, et que les guichets (volets) affleurent les fusts à verre (vantaux vitrés), par le dedans. On met à ces croisées des targettes vuidées, et entaillées de leur espaisseur dedans le bois : quelques uns mettent les varroüils des targettes par-dessous la platine, retenus avec une petite couverture, ou deux cramponnets, aussi entaillez dedans le bois⁶. Nos Anciens les faisaient de ceste façon, que quelques uns de nos modernes practiquent encores, lors que le bois des croisées est fait comme j'ay dit. »

Il s'agit bien ici de vantaux affleurés au même nu intérieur (« fenestres enrazées ») qu'il oppose ensuite aux vantaux à recouvrement : « si les croisées sont avec un recouvrement par le dedans, on les ferre en quelques lieux avec fiches à gonds, fiches à piton, de deux ou trois façons, fiches à simple charniere, fiches à double, ou double-double charnieres, qu'on appelle fiches françaises : toutes lesquelles sont bonnes, pourveu qu'elles soient bien soudées, adjustées, et rivées avec riveures qui soient bien rondes, et justes dedans les nœuds, limées, desgauchies, et bien ferrées dedans le bois. »

Les vantaux à recouvrement étaient évidemment plus simples à réaliser et permettaient d'augmenter les jeux de fonctionnement tout en conservant une relative étanchéité. Leur succès ne pouvait être qu'assuré et d'ailleurs leur conception ne sera remise en cause que dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

L'analyse détaillée de la croisée de Chiffreville permet de mesurer la précision que requiert ce type d'ouvrage. A plusieurs endroits, le menuisier a ainsi été contraint à des ajustages lors du montage des vantaux vitrés et des volets dans le bâti dormant. Par exemple, le meneau inférieur de ce dernier présente une flèche d'environ 5 mm vers la droite qu'il a dû répercuter sur le montant droit du vantail vitré. Ce dernier est également plus large en pied, sa tête ayant été rétrécie pour la faire entrer dans le compartiment trop étroit du dormant. Dans un montage à recouvrement, ces imprécisions auraient été masquées par les feuillures.

Enfin, notons que les deux vantaux vitrés de Chiffreville présentent une double feuillure périphérique pour s'installer dans le bâti dormant et le même profil pour accueillir les volets. A l'instar du dormant, l'établissement de ses tenons a obligé le menuisier à arrêter ses feuillures (plan n°5).

Les volets

La croisée reçoit quatre volets correspondant aux quatre compartiments vitrés, mais deux sont ferrés sur le dormant (fig. 3.1 et 3.2) et deux autres sur les vantaux vitrés du bas (fig. 3.5). Toutefois, leur conception reste identique. Ils sont composés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées dans lequel un montant intermédiaire délimite deux panneaux arasés à l'intérieur et à glace à l'extérieur. Le montant intermédiaire est mouluré d'un élégi accosté de deux doucines. La mouluration du reste du bâti est par contre limitée à des chanfreins arrêtés pour ne pas entamer les assemblages.

² Nous avons relevé une croisée du même type et datable du milieu du XVIe siècle dans la région de Flers (étude n°61002). Son jeu de feuillures était moins complexe, mais elle offrait un aspect intérieur similaire avec ses ouvrants ferrés sur le dormant et ses panneaux arasés.

³ M. Jousse, op. cit., p. 103.

⁴ C'est la méthode employée à Chiffreville et à Flers.

⁵ Il s'agit là d'organes de rotation posés sur le bois, au contraire des fiches dont les ailes sont par définition fichées dans le bois.

⁶ C'est la méthode employée à Chiffreville et à Flers.

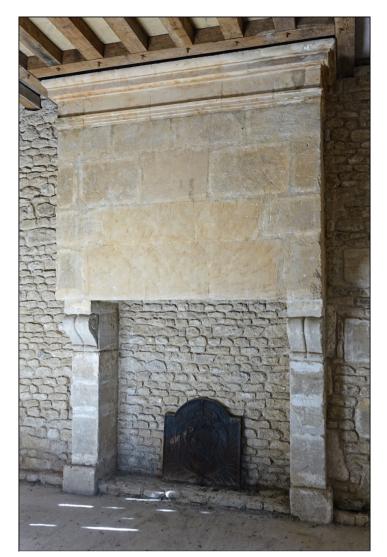


Fig. E.3. Cheminée de la pièce éclairée par la croisée A. A noter qu'elle a été remontée ainsi que le mur qui la soutient lors d'une récente restauration.

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation des vantaux vitrés et des volets est assurée par des fiches à broche rivée à cinq nœuds. Les plus petites, sur les volets gauches du haut et du bas, ont une hauteur de 39 mm (dont une de 34 mm). Les plus grandes, sur le vantail vitré et le volet supérieur droit, ont une hauteur d'environ 59 mm (fig. 4.1). Il doit s'agir des fiches françaises à double charnière décrites plus haut par Mathurin Jousse.

Les organes de fermeture

La fermeture des volets du haut est assurée par un loquet sans platine dont la clenche forme une boucle pour en assurer la préhension (fig. 4.2). Les volets et les vantaux vitrés du bas ferment par une targette encloisonnée (fig. 4.3 et 4.6). Celle du volet présente un bouton rond et celle du vantail vitré un bouton plat. Il s'agit des verrous pratiqués par les Anciens et parfois par les Modernes, selon Mathurin Jousse, et dans lesquels le pêne coulisse sous la platine.

La vitrerie

Si nous avons pu déterminer plus haut les modes de fixation et les emplacements des panneaux de vitrerie, le vantail vitré inférieur nous offre également la possibilité d'en rechercher le dessin initial (plan n°6). En effet, il montre sans ambiguïté l'emplacement des clous qui servaient à maintenir le panneau de vitre en feuillure ainsi que celui de ses vergettes. A l'aide de ces traces, nous avons recherché le dessin le plus adapté. La restitution ne peut être totalement assurée, mais la composition la plus vraisemblable est un panneau de losanges réguliers d'environ 123 mm par 147 mm, soit un côté de 96 mm. Ce format est supérieur aux exemples retrouvés, mais reste cohérent pour la période. Le dessin de restitution peut montrer quelques décalages entre la position des points de fixation et les axes des losanges, mais les vitreries mises en plomb n'avaient pas la rigueur d'un dessin.

Datation

Hormis ses montants à élégi et le dessin de ses ouvrages de serrurerie, les caractéristiques de la croisée et plus particulièrement la conception de ses ouvrants pourraient nous inciter à la dater du second quart du XVIe siècle, avant que ne se développent les ouvrants à recouvrement qui ne semblent guère avoir laissé de place aux anciens systèmes. Toutefois, la fenêtre dans laquelle elle s'inscrit ne peut relever d'une date aussi haute. Ses meneau et croisillon de section quadrangulaire nous orientent plutôt vers les dernières décennies du XVIe siècle et les premières du suivant. Par ailleurs, ces fenêtres peuvent probablement être mises en relation avec les cheminées (fig. 1.2 et E.3) et le placard mural contigu (fig. 1.3) des pièces correspondantes pour identifier une campagne de travaux permettant de lier et de réaménager les vieux logis vers la fin du XVIe siècle ou, plus sûrement, dans le premier quart du XVIIe siècle.

Remerciements : à M. et Mme Privé, propriétaires du manoir, et à M. Pascal Lapôtre pour l'indication de ce très beau témoin.



Type 4.DM.P

Typologie

<u>Documents annexés</u>

Planche n°1 : Logis Planche n°2 : Croisée A Planche n°3 : Croisée A Planche n°4 : Croisée A Planche n°5 : Croisées A et B

Plan n°1 : Croisée / élévation intérieure (relevé) Plan n°2 : Croisée / élévation extérieure (relevé)

Plan n°3: Sections horizontales

Plan n°4 : Sections horizontales et verticales

Plan n°5 : Serrurerie et assemblage Plan n°6 : Vitrerie / essai de restitution

Plan n°7 : Croisée / élévation intérieure (restitution)
Plan n°8 : Croisée / élévation extérieure (restitution)
Plan n°9 : Croisée / perspective (restitution)

Restitution de la clôture

La restitution des dispositions d'origine de cette croisée ne posait guère de problèmes. Les seules interrogations portaient sur le soubassement à panneaux de ses vantaux vitrés et sur sa vitrerie. Pour le premier, la largeur de son montant intermédiaire, les moulures de son bâti et les pratiques de l'époque indiquent qu'il était sans aucun doute identique au remplissage des volets. Pour la seconde, nous avons montré que le dessin le plus cohérent avec les traces laissées par le maintien de cette vitrerie était un panneau de losanges réguliers. Nous avons donc adapté ce dessin géométrique aux autres compartiments de la croisée.

Pour la restitution de l'élévation intérieure (plan n°7), les vitreries des deux compartiments supérieurs de la croisée ont été réinstallées dans la fenêtre proprement dite et donc scellées dans la pierre (les losanges ont sensiblement les mêmes dimensions que celles des vitreries des vantaux vitrés et les deux vergettes placées plus ou moins à 250 et 460 mm sous le linteau correspondent assez bien au dessin restitué). Au contraire, dans la restitution en perspective (plan n°9), les vitreries ont été fixées sur le bâti dormant selon la conception initiale de la croisée en bois.